

### Mode de charge 1 sans contrôle avec une prise normalisée « VE »

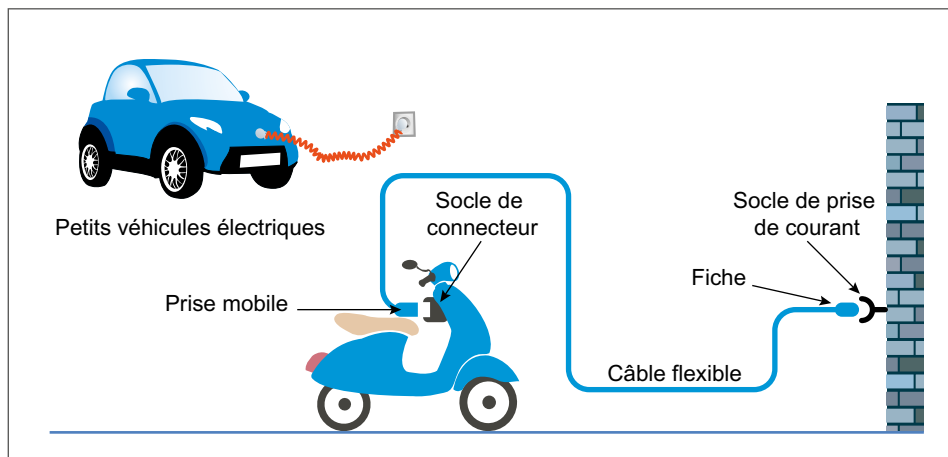
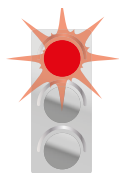


Figure 5.7



**En mode 1, une recharge sur une prise de courant domestique non prévue pour cet usage, avec un véhicule consommant plus de 8 A, peut s'avérer dangereuse.**

### Mode de charge 2 (voir figure 5.8)

Il permet le raccordement du VE au réseau d'alimentation en utilisant un socle de prise de courant domestique (16 A, 2P+T), conforme à la NF C 61-314 et son annexe LL (voir exemples en page 25), adapté à la recharge normale du véhicule en courant alternatif. Le mode de charge 2 intègre un boîtier de contrôle également appelé IC-CPD (In Cable Control and Protection Device) sur le câble d'alimentation fourni par le fabricant du véhicule.

#### **LE BOÎTIER DE CONTRÔLE EST :**

- ➔ soit intégré au câble : dans ce cas-là, il doit être situé à 0,3 m de la fiche (voir figure 5.8) ;
- ➔ soit intégré à la fiche.

Ce boîtier de contrôle communique avec le véhicule et vérifie l'intégrité du branchement ; il limite également le courant de recharge du véhicule à une valeur définie par le fabricant automobile, au travers d'une communication dédiée (fonction pilote intégrée au boîtier).